

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL515

présenté par

Mme Sebaihi, Mme Regol, Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,  
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas,  
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 12, après le mot :

« sexuelle »,

insérer les mots :

« ou de l'identité de genre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli à l'amendement de suppression de l'article 7 porté par Mme Sandra Regol

Il vise à inscrire l'identité de genre dans les critères d'outrage sexiste, étant entendu que la transidentité est un facteur discriminant important.